



Édition 2010

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

**Appel à manifestation d'intérêt
Plates-formes mutualisées d'innovation**

Date de clôture : 17 décembre 2010

RÉSUMÉ

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre de l'action « Financement des entreprises innovantes – volet renforcement des pôles de compétitivité » du programme d'investissements d'avenir.

Il vise à consulter les candidats et leurs partenaires potentiels, privés ou publics, ainsi que les pôles de compétitivité, sur leurs attentes à l'égard des plates-formes mutualisées d'innovation, et à tirer les enseignements des appels à projets sur les plates-formes d'innovation lancés préalablement, afin d'en tenir compte dans l'appel à projets qui sera lancé sur ce sujet.

Toutefois, une réponse à cet appel à manifestation d'intérêt n'est pas un préalable nécessaire à la soumission d'un dossier en réponse à ce futur appel à projets, qui sera publié au cours du premier trimestre 2011.

MOTS CLÉS

Plates-formes d'innovation
Equipements de recherche mutualisés
Infrastructures d'essais et d'expérimentations
Laboratoires d'usages (ou « *living labs* »)
Pôles de compétitivité
Technologies de rupture ou fortement différenciantes

IMPORTANT

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre de l'action « Financement des entreprises innovantes » et porte sur le volet « Renforcement des pôles de compétitivité ».

[Les pôles de Compétitivité - Le dossier Investissements d'avenir](#)

CLÔTURE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les projets doivent être déposés exclusivement sous forme électronique, impérativement avant la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt, la date et l'heure de réception faisant foi :

LE 17 DÉCEMBRE 2010 – 14 HEURES (HEURE DE PARIS)

à l'adresse suivante :

[le site CDC des consultations investissements d'avenir](#)

CONTACTS

Les correspondants pour cet appel à manifestation d'intérêt sont Nicole DECHERVOIS pour la DGCIS et Françoise MORSEL pour la Caisse des Dépôts.

Vous pouvez poser vos questions à l'adresse suivante :

ami.pfmi@finances.gouv.fr

ou directement dans le module questions/réponses du site des consultations de la Caisse des Dépôts en sélectionnant cet appel à manifestation d'intérêt (AMI):

[le site CDC des consultations investissements d'avenir](#)

Les réponses à toutes les questions reçues avant le 26 novembre 2010 seront publiées sur ce site et celui des pôles de compétitivité avant le 3 décembre 2010.

[Les pôles de Compétitivité - Le dossier Investissements d'avenir](#)

SOMMAIRE

1.	<u>1. ORGANISATION ET OBJECTIFS</u>	<u>6</u>
2.	<u>2. CONTEXTE ET ENJEUX</u>	<u>7</u>
3.	<u>3. DÉFINITION ET OBJECTIFS SOCIO-ÉCONOMIQUES D'UNE PLATE- FORME MUTUALISÉE D'INNOVATION</u>	<u>8</u>
4.	<u>4. FINANCEMENT ET COFINANCEMENT DES PLATES- FORMES _ MUTUALISÉES D'INNOVATION</u>	<u>9</u>

1. ORGANISATION ET OBJECTIFS

1.1. Organisation de l'appel à manifestation d'intérêt

Cet AMI s'inscrit dans le cadre de l'action « Financement des entreprises innovantes – volet renforcement des pôles de compétitivité » du programme d'investissements d'avenir, en préliminaire à des appels à projets pour la création de plates-formes mutualisées d'innovation (PFMI). L'opérateur de cette mesure est la Caisse des dépôts et consignations.

Cet AMI se déroulera en plusieurs phases :

- le 2 novembre : lancement d'une consultation ouverte sur la base du présent document. Un guide de réponses est joint en annexe. Les réponses à cette consultation seront communiquées par la CDC au commissariat général à l'investissement et aux membres du comité de pilotage de la mesure, composé exclusivement de représentants des ministères concernés. Les porteurs de projets seront invités à déposer leur réponse exclusivement sous format PDF sur le site CDC des consultations investissements d'avenir.
- des questions pourront être soumises par écrit sur ce site ou à l'adresse ami-pfmi@finances.gouv.fr avant le 26 novembre et une liste de réponses à ces questions sera publiée avant le 3 décembre sur le site www.competitivite.gouv.fr et celui de la Caisse des Dépôts. Elle sera relayée par les sites des ministères ou institutions concernés.
- le 17 décembre : clôture de la réception des réponses à l'AMI.
- des auditions ponctuelles des candidats par le comité de pilotage pourront être organisées en tant que de besoin pour approfondir certains aspects complexes des projets et répondre aux questions sous-jacentes.

PRECISIONS

- Cet AMI et les futurs appels à projets sont indépendants. Répondre à cet AMI n'est pas nécessaire pour soumettre un dossier lors d'un futur appel à projets « plate-forme mutualisée d'innovation ». Le premier appel à projets sera publié au cours du 1^{er} trimestre 2011, les dossiers pouvant être déposés en continu jusqu'à une date limite de soumission fixée au 31 décembre 2011.

- Les réponses et documents transmis à la direction du développement territorial et du réseau de la Caisse des Dépôts (CDC) dans le cadre de l'AMI seront soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront communiqués que dans le cadre strict du comité de pilotage de l'appel à projets.

1.2. Objectifs de l'AMI

L'objet de cet appel à manifestation d'intérêt est de **consulter les candidats et leurs partenaires potentiels, qu'ils soient privés** (groupes industriels ou de service, PME innovantes, etc.) ou **publics** (organisme de recherche, collectivités territoriales partenaires, etc.), **et les pôles de compétitivité** afin de fournir les premiers éléments de cadrage aux futurs candidats et de mieux organiser les futurs appels à projets. Les résultats de cet AMI permettront de répondre au mieux aux besoins des pôles de compétitivité, des entreprises ainsi que des autres partenaires impliqués dans ces projets.

L'AMI permettra :

- d'identifier la nature et le contour des projets envisagés par les pôles et les industriels (thème, type de structure, assiette financière, nombre de partenaires, etc.) ;

- de définir de manière plus précise les objectifs des appels à projets de PFMI (taille des structures, degré de sélectivité sectorielle, processus de maturation des projets...) et de préciser les modèles les plus pertinents ;
- de clarifier les exigences concernant les cofinancements privé-public, dans les limites spécifiées dans cet AMI et imposées par l'encadrement communautaire ;
- de déterminer les critères définitifs des appels à projets sur les PFMI et d'affiner en conséquence la rédaction du cahier des charges.

Un **retour d'expériences** est également attendu dans le cadre de cet AMI. Deux appels à projets ont été conduits préalablement aux initiatives du programme d'investissements d'avenir pour susciter au sein des pôles de compétitivité la création de plates-formes d'innovation. Ce retour d'expériences permettra de mieux apprécier :

- le caractère pertinent de la définition des plates-formes, telles qu'existant jusqu'à présent, pour répondre aux enjeux des entreprises et des pôles de compétitivité ;
- le positionnement souhaitable des plates-formes : il a été constaté que les plates-formes actuellement cofinancées vont de la finalisation des processus de recherche et développement à la mise sur le marché, adoptant en conséquence un positionnement très large qui est à questionner ;
- les difficultés liées au partenariat public privé, indispensable à la pérennité de ces structures et à leur capacité d'innovation mais insuffisamment attractif à ce jour pour les investisseurs privés : l'AMI doit permettre de mieux appréhender les raisons de cette situation (gouvernance, aspects concurrentiels, modalités de financements...) et d'envisager par l'intermédiaire des réactions recueillies des évolutions possibles

Pour participer à cette consultation, cet AMI invite les candidats à manifester leur intérêt suivant le format proposé ci-dessous.

2. CONTEXTE ET ENJEUX

L'amélioration des perspectives de croissance de notre pays passe par des investissements en faveur du développement de la compétitivité et le soutien à une recherche dirigée par les besoins des industries et services. Il s'agit non seulement d'inventer mais aussi de tirer le profit le plus large possible des inventions en créant sur le marché de la valeur et des emplois.

Depuis leur création en 2004, les pôles de compétitivité participent de cet effort en associant, dans des collaborations concrètes, des entreprises, des laboratoires de recherche et des centres de formation. Riche de cette expérience, les pôles sont un des acteurs naturels des investissements d'avenir. A ce titre, ils labelliseront les projets d'instituts de recherche technologique (IRT) et d'instituts d'excellence dans les énergies décarbonées (IEED). Ils seront également au cœur de l'appel à projets de recherche et développement structurants et partenaires de nombreuses autres mesures. L'articulation de ces différentes mesures du programme d'investissements d'avenir et des plates-formes mutualisées d'innovation est présentée plus précisément sur le site www.competitivite.gouv.fr¹.

¹ <http://competitivite.gouv.fr/les-investissements-d-avenir-de-lemprunt-national-une-opportunit%C3%A9-pour-les-p%C3%B4les-de-comp%C3%A9titivit%C3%A9/les-projets-de-plates-formes-mutualis%C3%A9es-d-innovation-une-opportunit%C3%A9-pour-les-p%C3%B4les-de-comp%C3%A9titivit%C3%A9-659.html>

L'État et la Caisse des Dépôts animent depuis 2008 une série d'actions de soutien à des projets de plates-formes d'innovation : il apparaît aujourd'hui nécessaire d'amplifier significativement ces travaux collaboratifs, de pérenniser des partenariats stratégiques publics/privés et de mieux cibler les investissements liés à la recherche et à l'innovation en fonction des besoins des entreprises.

Pour cela, en cohérence avec les autres mesures de soutien à l'innovation, il est proposé de financer des PFMI, dans une logique de co-investissements publics-privés, pour mettre en place, au sein de l'écosystème des pôles de compétitivité, les infrastructures d'essais et d'expérimentations permettant de produire un courant d'innovation durable, destinées à apporter aux entreprises les moyens de passer de la conception au développement de leurs innovations jusqu'à leur industrialisation et leur mise sur le marché.

Ces plates-formes fonctionneront en accès ouvert au plus grand nombre d'acteurs économiques afin de faciliter la conduite de projets de recherche et développement collaboratifs jusqu'à leur phase finale. Ces plates-formes renforceront ainsi les écosystèmes constitués par les pôles de compétitivité et permettront à la France de se doter de filières industrielles et de services parmi les plus compétitives au niveau mondial ainsi que de créer de la valeur et de l'emploi.

3. DÉFINITION ET OBJECTIFS SOCIO-ÉCONOMIQUES D'UNE PLATE-FORME MUTUALISÉE D'INNOVATION

Les PFMI sont destinées à offrir des ressources mutualisées (équipements, personnels hautement qualifiés et services associés) en accès ouvert, principalement aux membres du ou des pôle(s) de compétitivité labellisateur(s) et en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME).

Ces plates-formes permettront de mener à bien des projets de recherche et développement à fortes retombées économiques, pouvant aller jusqu'à la phase d'industrialisation et de mise sur le marché. Ce type de structure ouvrira notamment la possibilité de procéder à des essais et des tests, de développer des prototypes et/ou des préséries, voire de servir de laboratoires d'usages ou « living labs ».

Les PFMI ont vocation à répondre à des besoins économiques (création, renforcement de positions de marché) avec une finalité industrielle claire par l'intermédiaire d'un outil d'excellence technologique et scientifique à caractère collaboratif.

Soutenues fortement par un ou des pôle(s) de compétitivité qui labellise(nt) les projets, les PFMI sont construites en lien avec la stratégie de ce(s) pôle(s) et s'appuient sur les entreprises clés du secteur. Le pôle de compétitivité mobilise les acteurs du projet et peut porter celui-ci uniquement avant la création du consortium détenteur de la plate-forme. Il ne peut constituer la structure juridique porteuse de la plate-forme.

Les PFMI constituent une réponse aux enjeux de développement identifiés par le ou les pôle(s) de compétitivité labellisateur(s) et, en particulier, des verrous technologiques. Elles apportent un outil supplémentaire à la mise en œuvre de projets collaboratifs tout en représentant un élément fort d'identité pour le pôle de compétitivité et d'attractivité au niveau international pour les territoires. Elles doivent permettre d'intensifier la collaboration entre les acteurs industriels et la recherche académique.

Accessoirement, certaines PFMI pourront contribuer à l'adaptation anticipative des compétences. En tant que structure ouverte de collaboration autour de projets de recherche et développement, elles pourront être l'occasion d'une diffusion de l'offre de formation et de l'apprentissage de la gestion de projets collaboratifs.

L'utilité de ces plates-formes doit être confirmée par la mobilisation des entreprises en tant que partenaires et financeurs. Les PFMI doivent s'appuyer sur un modèle économique autonome au terme du versement des subventions apportées dans le cadre de ce dispositif.

Une PFMI pourrait être notamment :

- d'envergure financière plus importante que celles financées dans le cadre des appels à projets adossés aux crédits du FUI ;
- d'un concept plus large que les actuelles plates-formes d'innovation ;
- constituée de laboratoires et d'entreprises associées de manière pérennes dans un objectif d'échanges et d'ouverture (open innovation), permettant d'apporter un gain significatif de compétitivité aux entreprises bénéficiaires ;
- un élément complémentaire à un institut de recherche technologique ou un institut d'excellence en matière d'énergies décarbonées positionné en aval du processus d'innovation.

4. FINANCEMENT ET COFINANCEMENT DES PLATES-FORMES MUTUALISÉES D'INNOVATION

La mesure « plate-forme mutualisée d'innovation » de l'action « financement des entreprises innovantes, renforcement des pôles de compétitivité » du programme 322 « croissance des petites et moyennes entreprises » est dotée de 200 millions d'euros répartis entre subventions aux projets et prises de participations minoritaires (apports en fonds propres ou quasi fonds propres) dans les structures d'exploitation des plates-formes.

Une part significative des financements doit provenir du secteur privé, certaines contraintes communautaires imposant par ailleurs des taux de financement d'origine privée le plus souvent supérieurs à 50%, en particulier sur les investissements (cf. compléments d'informations apportés sur le site internet www.competitivite.gouv.fr).

Des financements complémentaires devront être recherchés auprès d'autres partenaires publics (collectivités locales, fonds européens...) dans le respect des contraintes communautaires. Ces financements complémentaires constitueront un élément positif d'appréciation des projets dans le cadre de l'appel à projets.

GUIDE DE RÉPONSE**Identification du contact pour ce projet**

M. / Mme / Mlle :
NOM & Prénom :
Fonction :
Structure / organisation / raison sociale :
Secteur d'activité :
Coordonnées postales et électroniques :

Identification des partenaires du projet

Il s'agit des partenaires au moment de l'AMI et de ceux qui sont pressentis pour compléter le dispositif dans le cadre de l'appel à projets.

Partenariat	
Partenaire chef de file	
Nombre de partenaires	
Grandes entreprises	
PME	
ETI	
Académiques	
Autres	

Veillez préciser en fonction de l'état d'avancement de votre projet et de façon synthétique (15 pages maximum) les points suivants :

A. Retour d'expérience (5 pages maximum)

➤ L'intégration des PFMI dans la stratégie de renforcement de la compétitivité nationale

Ces développements concernent tout particulièrement les porteurs ayant déjà participé à la conception et/ou la mise en œuvre de projet de plates-formes dans le cadre des appels à projets antérieurs du fonds unique interministériel.

- Quelles sont les caractéristiques qui vous paraissent essentielles pour assurer la pérennité et le succès d'une PFMI, notamment en termes de gouvernance, de business model, d'implication des PME et des grandes entreprises, du monde universitaire, de montage juridique et financier, etc. ?
- De même, quelles sont les freins à la création de PFMI et les risques susceptibles de réduire l'impact de tels projets ?
- Quelles modalités devraient selon vous prendre les interventions de l'Etat pour faciliter l'émergence de PFMI pérennes ? en particulier en termes de rapidité d'action de l'Etat, de montage des partenariats publics-privés (gouvernance, aspects concurrentiels), de modalités de financement, etc.
- Comment peut-on, selon votre expérience, améliorer l'attractivité du partenariat public/privé pour les investisseurs ?
- Commentaires libres sur le sujet des PFMI et notamment le positionnement souhaitable des plates-formes d'innovation dans le processus d'innovation et leur relation avec les pôles de compétitivité.

B. Votre projet (10 pages maximum)

➤ Les objectifs poursuivis

- Les marchés visés par ce projet et l'adéquation des technologies proposées à l'atteinte de ces marchés :
 - Besoins d'un marché, d'une filière, d'usages qui justifient les travaux proposés ;
 - Technologies visées et pertinence pour atteindre ces marchés ;
 - Quantification des besoins d'investissement en regard de la technologie et des marchés visés ;
 - Echéances auxquelles ces besoins doivent être couverts.
- Les besoins et capacités des partenaires économiques : capacité de l'écosystème économique (entreprises partenaires, pôles, investisseurs) à garantir l'activité et à exploiter les résultats. Quels types d'acteurs vous paraissent les plus susceptibles d'être intéressés par l'utilisation de votre projet ? Pourquoi ?
- Description de la place et du degré d'intégration de votre projet :
 - dans la stratégie du ou des pôle(s) de compétitivité susceptible(s) de labelliser le projet de PFMI, formalisée dans leur contrat de performance ;

- dans un projet de site : articulation avec les autres équipements existants ou envisagés (quelle que soit la source de financement : autres investissements d'avenir, CPER, fonds européens...), lien avec d'autres stratégies territoriales de l'Etat et des collectivités locales.
- Description du planning prévisionnel de mise en place de la plate-forme mutualisée d'innovation cohérent avec le plan d'affaires prévisionnel demandé (cf. ci-dessous)

D'autres types d'objectifs poursuivis peuvent être identifiés, dans la mesure où ils s'inscrivent dans la vocation et objectifs généraux des PFMI.

➤ **Les retombées économiques attendues et la pérennité du modèle économique**

- Les objectifs de retour sur investissement et les retombées essentielles (résultats technologiques attendus et échéances de temps prévues, retombées économiques attendues - produits et services visés, etc.-, implication et retours spécifiques pour les PME, impact sur l'écosystème du pôle de compétitivité, création de valeur ajoutée, création d'emplois, etc.)
- L'effet de levier de l'aide demandée ;
- La capacité de pérennisation du projet : flux de financement, levée de fonds complémentaire, etc.

➤ **Les moyens prévus**

- La description matérielle de la plate-forme : bâtiments éventuels, équipements, équipes, etc.
- Le fonctionnement de la plate-forme : types de produits, prestations et/ou services, clientèle visée, etc.
- La structuration juridique et financière envisagée de la plate-forme ;
- Un plan d'affaires prévisionnel synthétique jusqu'à l'atteinte d'un « régime de croisière » précisant si possible la part des investissements, leur nature, les frais de personnel et de fonctionnement, les recettes attendues ;
- Un tableau de financement sommaire distinguant les financements par l'Etat et par les autres financeurs (en particulier la répartition de l'utilisation des fonds publics et privés) ;

Préciser éventuellement les principales difficultés anticipées : accords relatifs à la propriété intellectuelle, management de projet, calendrier, montage financier, gouvernance de la société d'exploitation de la plate-forme, etc.

➤ **La capacité de différenciation du projet**

- Des éléments de benchmark du projet :
 - alternatives technologiques ou non technologiques qui permettraient de répondre aux besoins visés en France ;
 - initiatives concurrentes (au niveau national, communautaire voire international) dont vous avez connaissance ;
 - position compétitive de la plate-forme par rapport à ces initiatives et alternatives.

- Les étapes majeures du projet à un horizon de 10 ans ;

L'ensemble de ces informations est demandé en fonction de l'état d'avancement de votre projet. Elles constituent néanmoins les questions clés auxquelles votre prochain dossier de candidature à l'appel à projets plat

CONSEILS POUR LE DÉPÔT DES RÉPONSES

Le site des consultations de la Caisse des dépôts et consignations offre une plate-forme et des échanges sécurisés.

Il est dès lors fortement conseillé :

- de télécharger et installer l'environnement d'exécution Java de Sun Microsystems afin d'être en mesure de déposer votre réponse ; un lien vous permettant l'installation gratuite du logiciel vous sera proposé lors du téléchargement ;
- d'ouvrir un compte sur le site de la présente consultation, et de l'activer en téléchargeant l'appel à manifestation d'intérêt : ces deux actions vous permettront de recevoir automatiquement des courriels d'alerte vous informant des éventuelles modifications apportées à ce texte et des réponses apportées aux questions posées par les candidats potentiels.
- de ne pas attendre la date limite de dépôt pour la transmission des fichiers de réponse par voie électronique (attention : le respect de l'heure limite de soumission est impératif).